



Nouvel argumentaire pour une évaluation du traditionnel discours politique au Québec et dans le Reste du Canada.
ou
Vers la justification de deux ou de quelques États souverains dans l'espace économique canadien.

Par
Ronald Carré¹
Économiste
Président-directeur général
Econometrik National Plus
Version originale : Janvier 2001
Texte revu et mis-à-jour : Avril 2007

Brève mise-à-jour faite le 8 avril 2014 : À l'élection d'hier, le 7 avril 2014, le Parti Libéral du Québec (PLQ) de Philippe Couillard a obtenu 70 sièges (majoritaire), le PQ (de madame Marois défaite dans son comté de Charlevoix) 30 sièges, la CAQ de François Legault 22 sièges et QS 3 sièges (résultats tel que publiés le matin du 8 avril 2014).

Le fonds de l'analyse (2001) mise-à-jour ici en 2007 reste encore davantage d'actualité aujourd'hui puisqu'aucun québécois ne voudra une souveraineté économique sans savoir comment «ça va marcher après» avec le Reste du Canada. Tant qu'un nouveau leader du PQ ne prendra pas le pôle pour l'expliquer, JAMAIS le Québec ne deviendra souverain. Il y a pourtant de très nombreux souverainistes au Canada dans chacune de leur province respective qui aimeraient voir apparaître un nouveau modèle de fonctionnement de la Communauté économique pancanadienne. La population du Québec a déjà parlé très fort lors de la Commission nationale (et Commissions régionales) sur l'avenir du Québec d'avril 1995. Mais les leaders péquistes n'en n'ont jamais fait de cas. On n'écoute pas quand le Québec parle. Plus ça change, plus c'est pareil !

¹ **Ronald Carré était membre du Conseil d'administration de l'Association des économistes québécois en 2007.** Voir les coordonnées de l'auteur à la fin du texte.

1. Énoncé fondamental :

Il existe au Canada actuellement trois grands mouvements de fond supportés par trois approches politiques :

- 1.1 Un mouvement préconisant toujours plus de centralisation du pouvoir entre les mains d'un gouvernement central fort au palier fédéral. C'est la vision préconisée par le Parti libéral du Canada;
- 1.2 Un autre mouvement préconisant moins de centralisation du pouvoir entre les mains d'un gouvernement central au palier fédéral, laissant plus de marges de manœuvre aux gouvernements des paliers inférieurs. C'est la vision supportée par les Partis de l'Alliance canadienne et le Parti Conservateur du Canada. Certains Partis provinciaux supportent cette vision comme le Parti libéral du Québec.

Le profilé apparu sous le Parti libéral du Québec remonte à l'ancien gouvernement de **Jean Lesage**, puis de **Robert Bourassa**. Il fût exprimé à nouveau par un gouvernement du Parti Libéral à Québec élu le 14 avril 2003. Ce gouvernement a émis l'idée de promouvoir la spécificité du Québec et une revue de fond en comble du modèle de l'État québécois.

L'Action démocratique du Québec (ADQ) fondée par **Mario Dumont** est devenue l'opposition officielle à Québec le 26 mars 2007, lors de la réélection du Parti libéral pour former un gouvernement minoritaire. L'ADQ affiche une nouvelle étiquette soit celle d'un «**Parti autonomiste**». Une philosophie aussi pragmatique et près des gens ouvre la voie à beaucoup plus de réflexions et d'analyses que l'option référendaire «à tout prix»² préconisée par le Parti québécois.

- 1.3 Enfin, une vision défendue par le Parti Québécois et le Bloc Québécois à Ottawa consiste à tenter à tout prix de convaincre sans démonstration ni analyses rigoureuses des avantages et désavantages que la brisure de l'actuel lien politique du Québec avec le Reste du Canada serait la panacée pour les Québécois. Ils se sont toujours refusé à en faire les démonstrations rigoureuses, telles que l'ont demandé, sans exception, tous les groupes de la Société civile qui ont comparu devant les Commissions Nationale et régionales sur l'avenir du Québec en 1995.

² Que certains ont baptisée de «référendiste» à cause de sa non signification par rapport à une véritable réalité. L'ADQ est devenue la CAQ ensuite, un amalgame de tendances.

Les résultats des élections québécoises du 26 mars 2007 sont clairs. Le Québec en a marre d'un discours ultra nationaliste introverti que partage de moins en moins de citoyens. Le Québec du XXI^{ème} siècle a besoin de démonstrations et d'explications claires.

Les meilleurs pédagogues de cette approche incapables de faire les démonstrations demandées par la population sont à court d'arguments depuis longtemps déjà. Les populations du Québec et du Reste du Canada mieux informées qu'il y a 40 ans sont capables aujourd'hui de poser les vraies questions. Elles attendent des réponses rigoureuses plutôt que des affirmations gratuites pour se faire convaincre d'une quelconque option.

2. La volonté exprimée des québécois lors des Commissions nationale et régionales sur l'avenir du Québec en avril 1995 commandées par le premier ministre du Québec de l'époque Jacques Parizeau :

Il est fondamental de revenir sur certaines conclusions du Rapport final de la Commission nationale sur l'avenir du Québec d'avril 1995. Le Québec a parlé fort à cette occasion. Pourtant les **Bouchard** et **Landry** (les deux premiers ministres qui ont assuré la suite) n'en n'ont jamais fait souvenance. Ils ont toujours complètement ignoré d'apporter des réponses claires aux questions posées par le Québec tout entier.

Le Québec qui a parlé fort en 1995 a pourtant été très clair sur la question des relations du Québec avec le Canada et la communauté internationale lors des audiences des Commissions nationale et régionales sur l'avenir du Québec. Le Rapport final de la Commission nationale sur l'Avenir du Québec conclut ainsi ce chapitre :

« En conclusion, les commissions constatent que la population a besoin d'être mieux informée sur cette question, nonobstant son caractère technique, afin que se dégagent plus clairement les avantages et les inconvenients rattachés à l'une ou l'autre de toutes les options présentées aux audiences.»³

De plus, **la recommandation no. 40** de la Commission nationale sur l'avenir du Québec se lit comme suit :

³ Gouvernement du Québec, Conseil Exécutif, **Rapport final de la Commission nationale sur l'avenir du Québec**, Avril 1995, page 35.

« La Commission nationale tient également à recommander au gouvernement du Québec d'apporter des réponses les plus complètes possibles aux principales questions qui ont été posées par la population lors de la consultation.

Plusieurs commissions ont recommandé, et elles sont en cela rejointe par la Commission nationale, que le gouvernement soutienne un organisme ayant pour mandat de fournir toute l'information que les citoyens pourraient réclamer, de faire connaître à différents groupes et associations les conclusions du présent rapport et de voir à la poursuite de la réflexion dans une foule de milieux, »⁴

Comment les **Bouchard, Landry** et **Duceppe** ont-ils pu rester sourd et muet à ce Québec, qui pour une des rares fois de son histoire, a pris la parole avec autant de force et d'unanimité en ce début de l'année 1995? Si les **Bouchard** et **Landry** n'ont pas été capables d'être à la hauteur des attentes de ce Québec, comment pourrions-nous exiger maintenant que les **Boisclair** et suivants puissent prendre la relève avec toute la compétence que commande ce défi à relever? Poser la question c'est y répondre.

Même l'ex-premier ministre du Québec, **monsieur Jacques Parizeau**⁵, dans son livre « Le Québec et la mondialisation : une bouteille à la mer? »⁶ reconnaît le point faible de l'Option «référendiste» du Parti québécois :

« Si le Québec a bien préparé son système de politique commerciale pour le moment où il accédera à la souveraineté, il s'en faut de beaucoup pour que l'on ait suffisamment réfléchi à la façon dont l'économie va fonctionner. »

⁴ Voir référence précédente : **Rapport final de la Commission nationale sur l'avenir du Québec**, pages 85 et 86.

⁵ L'ex-premier ministre du Québec, monsieur Jacques Parizeau, est aussi président du Comité de recherche de l'IRÉC (Institut de Recherche en Économie Contemporaine). Pour une présentation, cliquer ici : http://www.irec.net/03fr_recherche.php3

⁶ Parizeau, Jacques, **Le Québec et la mondialisation : une bouteille à la mer?**, 15 octobre 1998, VLB éditeur (page 23).

Il rappelle que si certains principes sont clairs pour assurer un bon fonctionnement économique, il reconnaît la nécessité d'une gestion macro-économique saine tout en laissant jouer les forces du marché. Une saine gestion macroéconomique est impossible sans une vision la plus claire possible d'un avenir prévisible à moyen et à long terme. Et c'est là que le bât blesse au Québec depuis de nombreuses années.

Dans la mesure où les partis politiques les plus sensibilisés à ces questions comme le **Parti québécois et le Bloc québécois**, pas plus que l'État du Québec, ne semblent suffisamment déterminés à approfondir la suite de ce qu'occasionnerait nécessairement la souveraineté de nouveaux États à l'intérieur de l'espace économique pan canadien, un organisme indépendant possédant les qualifications économiques nécessaires pourrait être mandaté pour la réalisation des analyses qui restent à faire.

Le Québec a demandé d'être éclairé en 1995 et ça presse de lui fournir les réponses pour en finir une fois pour toute avec ce **discours «référendiste bidon»** du Parti québécois. Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

3. Prémisses à la base d'une analyse approfondie de l'évolution future de l'espace économique canadien suivant un nouveau modèle de gouvernance politique :

3.1 Le fait qu'un Parti politique au Québec ait déjà comme option fondamentale de promouvoir que le Québec puisse devenir un État souverain, implique une réflexion et des études qui, obligatoirement, interpelle le Reste du Canada. Une réflexion objective devrait pouvoir interpeller aussi des personnes de diverses allégeances politiques représentatives à la fois du Québec et du Reste du Canada.

L'initiateur de la démarche devrait pouvoir compter sur au moins un interlocuteur valable dans le Reste du Canada. Dans les faits, cette condition est non nécessaire, puisqu'il s'agit d'initier les études et la réflexion, de manière à susciter un débat de fond des plus rigoureux. N'importe quel parti politique au Québec pourrait initier la démarche des études à faire.

Pourquoi un gouvernement du Parti Libéral (vision d'un fédéralisme traditionnel) de concert avec un nouveau Parti comme l'ADQ qui forme depuis le 26 mars 2007 l'Opposition officielle à Québec (**avec son apport d'une nouvelle vision «autonomiste»**) ne pourraient-ils pas associer leurs efforts pour répondre une fois pour toute aux questions posées par le Québec en 1995?

Ces deux (2) grands Partis ne pourraient certainement pas être taxés de vouloir «briser» le Canada pour des caprices ultra nationalistes «passés date» comme ceux véhiculés par les **Bouchard, Landry, Boisclair** et leurs porte-voix.

- 3.2 Il serait erroné de prétendre que le Reste du Canada désire à tout prix conserver le système parlementaire canadien actuel, à la seule différence qu'il serait amputé du Québec. Ce moment d'études et de réflexions serait, pour le Reste du Canada, une occasion privilégiée de réfléchir par lui-même sur la meilleure organisation politique pouvant être mise de l'avant pour le prochain siècle.
- 3.3 Une nouvelle réflexion doit s'étendre à partir de la conservation du modèle de fonctionnement actuel de la fédération canadienne, jusqu'à la définition d'un nouvel argumentaire expliquant comment pourrait s'articuler le fonctionnement de nouveaux États qui pourraient **être les Maritimes, le Québec, l'Ontario, les Prairies, la Colombie Britannique et possiblement un État du Nord** regroupant les 3 territoires.

Ces études devraient partir de certains constats dont les principaux pourraient être les suivants :

- 3.3.1 La mondialisation force aujourd'hui à élever le débat au-delà d'une attitude introvertie véhiculée au Québec, depuis près de 40 ans, consistant à se convaincre entre nous que nous avons un droit, comme peuple, à l'autodétermination. C'est bien évident, et puis après?

Les **Jean Lesage** jusqu'aux **René Lévesque** l'ont répété l'un après l'autre. Prenons à témoin le gouvernement de **Jean Lesage** et son « **Maître chez nous** », consistant à se reconnaître comme peuple aspirant à l'autodétermination de sa spécificité. Ce slogan a été repris par le « **Nous sommes prêts** » du gouvernement de **Jean Charest** avant son élection en avril 2003.

De plus, près de 50 % des votes déjà obtenus à un référendum (novembre 1995) ne donnent pas le droit de déclarer la souveraineté, mais il devrait au moins entraîner la nécessité d'étudier tout de suite ce à quoi pourrait ressembler la suite.

C'est sur la suite des choses que le phénomène croissant de la mondialisation nous force à réfléchir. Tant la population du Québec

que celle du Reste du Canada veulent savoir comment pourrait fonctionner un nouveau Canada qui pourrait être géré différemment des points de vue politique et économique. **Il y va de leur droit de savoir.**

- 3.3.2 Plus de cent trente cinq (135) ans plus tard, la notion de distance étant presque disparue, les communications étant devenues instantanées grâce aux nouvelles technologies de l'information et de communication, il n'y a plus, aujourd'hui, cette nécessité d'avoir présents en permanence à Ottawa des députés regroupés à l'intérieur d'un palier supérieur de gouvernement pour veiller aux intérêts des régions éloignées du pays.

C'est pourquoi les Affaires communes aux États pourraient être gérées par délégation de pouvoir à des élus choisis par les gouvernements respectifs des cinq ou six États constituant **la nouvelle Communauté économique canadienne (ou Union canadienne).**

Il n'existe pas de modèles préfabriqués au monde qui collent à la réalité du Canada. Ce serait une erreur, de la part des politiciens, de trop citer en référence quelque pays européen que ce soit, juste pour se faire du capital politique.

- 3.3.3 Les liens économiques naturels se font aujourd'hui de plus en plus Nord-Sud plutôt que d'un océan à l'autre. Même la Colombie Britannique a de plus en plus de liens avec l'Asie par comparaison avec l'Est.
- 3.3.4 Les nouveaux États canadiens devraient encore davantage réaliser que le lien social qui les unit est de plus en plus fondé sur l'intelligence dont l'éducation est la base. Les besoins grandissants en éducation et en santé relèvent de leurs prérogatives respectives, et non du gouvernement fédéral, etc.

Le palier supérieur de gouvernement tel que nous l'avons toujours connu est appelé lui aussi à s'ajuster aux nouvelles tendances, s'il ne veut pas se sentir graduellement annihiler dans son rôle. Sa réaction naturelle de défense à date a été de s'accaparer toujours de plus en plus de champs de responsabilités des provinces comme en santé et en éducation. C'est le signe d'une prise de conscience implicite de l'effritement de son rôle original avec le temps.

3.3.5 Réévaluation objective du modèle canadien de 1867 à aujourd'hui. Il est sans conteste le scénario de référence pour la recherche d'un nouveau modèle plus adéquat pour le prochain siècle. Un certain nombre de questions importantes se posent au moment d'initier une nouvelle dynamique de réflexion, comme :

- Qu'elles pourraient être les institutions communes aux divers États?
- Quel type de péréquation faudrait-il mettre en place pour mieux garantir une redistribution plus équitable de la richesse dans chacune des régions défavorisées à l'intérieur de chacun des États?
- Etc.

3.4 Il est hors de question de porter atteinte aux institutions politiques canadiennes qui desservent, depuis plus de 135 ans, les populations des espaces économiques sous études (les cinq ou six déjà mentionnées). Pour cela, il serait préférable que les élus fédéraux soient les moins impliqués possibles dans la démarche d'évaluation du modèle canadien. S'il fallait qu'ils s'impliquent, la démarche pourrait être doublement en porte à faux.

Premièrement, les élus fédéraux actuels sont les gardiens de la présente Constitution canadienne et il ne saurait, en aucune manière, être question de sa remise en cause, tant que toutes les études pertinentes n'auraient pas été complétées et que les vrais débats politiques n'aient eu lieu. En vertu du mandat qui leur a été confié par la population canadienne, les élus fédéraux se doivent de gérer ce pays tel qu'il est, et ce, en vertu de la Constitution canadienne actuelle.

Deuxièmement, le fait que des élus fédéraux au pouvoir à Ottawa puissent réfléchir sur une nouvelle organisation politique pour le Canada, les placerait illico en conflit de mandat et éventuellement en conflit d'intérêts s'il devait suggérer, éventuellement, un nouveau découpage politique pour le Canada, ou supporter des changements constitutionnels trop importants. Rien dans la Constitution canadienne n'a été prévue pour permettre aux parlementaires canadiens de la réévaluer et encore moins la remettre en question.

Voilà pourquoi tout élu à Ottawa devrait rester à l'écart d'un sain débat politique et démocratique fondé sur des études objectives.

3.5 Advenant que le Québec ou tout autre regroupement de provinces désirent, un jour, négocier un autre arrangement politique pour le Canada, le gouvernement fédéral actuel ne pourrait pas être

l'interlocuteur valable, n'ayant pas cette légitimité en vertu de la Constitution canadienne actuelle restrictive à cet égard.

En effet, une telle réflexion déborde le cadre de la constitution canadienne qui définit le Parlement canadien comme le gestionnaire au plus haut niveau de cette Constitution.

Dans un tel contexte, **il reviendrait aux élus du Reste du Canada** de décider s'ils gardent, ou non, la Constitution canadienne actuelle comme instrument politique commun. Il est faux de croire que des élus québécois à Ottawa puissent prétendre représenter les intérêts du Reste du Canada et parler en leur nom, n'ayant jamais été élus sur leur territoire. La réciproque est aussi vraie.

4. Des idées force :

4.1 Le temps est venu d'étudier la faisabilité d'un nouveau Pacte politico-économique pour le Canada.

Le Québec a parlé fort en 1995 et il exige encore aujourd'hui des ses dirigeants politiques (se souvenir des conclusions des Commissions sur l'avenir du Québec de 1995 et le désenchantement exprimé aux élections du 26 mars 2007) des réponses claires à son questionnement profond.

Ce questionnement profond est aussi légitime que celui fait avant 1867 par les Pères de l'actuelle Confédération canadienne. Il est devenu tout à fait légitime aujourd'hui de réfléchir à un nouveau modèle qui pourrait répondre davantage aux impératifs du XXI^{ème} siècle, comme les Pères de l'actuelle Confédération l'avaient fait à l'orée du XX^{ème} siècle. **S'ils pouvaient encore parlé aujourd'hui, ces grands personnages visionnaires de l'histoire du Canada, pourraient être les premiers, après plus de 135 ans de fonctionnement de la Constitution canadienne, à vouloir réévaluer ce vieux modèle de développement socio-économique pour le Canada.**

Les options à regarder sont claires et elles se doivent toutes d'être considérées par rapport à un seul scénario de référence, soit celui du modèle de la Confédération actuelle qui fonctionne depuis plus de 135 ans. Ces options se situent entre la conservation intégrale du vieux modèle actuel de fonctionnement du Canada pour affronter l'avenir, allant jusqu'à un autre extrême soit celui d'une Communauté économique de deux ou plusieurs États **(les Maritimes, le Québec, l'Ontario, les Prairies, la Colombie Britannique et possiblement un État du Nord).**

Autrement dit, compte tenu de l'élargissement grandissant du Concert des Nations sur la planète, vaut-il mieux un seul porte-parole (un gouvernement central canadien) ou plusieurs États canadiens (au moins deux, ou jusqu'à cinq ou six) pour défendre les intérêts de l'ensemble de la Communauté économique canadienne à l'échelle de la gouvernance globale mondiale?

Ensuite, bien mettre en évidence et en prendre conscience, que la géographie étant ce qu'elle est, l'espace économique canadien continuera de reposer sur les mêmes sols, rivières et montagnes. Cette réalité est immuable, peu importe le nouvel arrangement politico-économique que les Québécois et les citoyens du Reste du Canada, **sur leur territoire respectif**, voudront bien se donner pour l'avenir.

Il y a là matière à rassurer les tenants du statu quo réfractaires à regarder tout changement.

- 4.2 La seule réalité géographique dicte aussi au Reste du Canada de considérer la possibilité de s'organiser en plusieurs États (idéalement, soit au moins quatre: Maritimes, Ontario, Prairies, Colombie Britannique, ou cinq si le Nord souhaitait être un État souverain). **Il ne leur est dicté aucune obligation de vouloir garder le vieux modèle d'organisation politique qu'est la Constitution canadienne dans sa formulation actuelle.**
- 4.3 Toutes études et réflexions devront nécessairement se faire par rapport à un scénario de référence qui est celui du Canada actuel. Ce modèle a plus de 135 ans d'existence. Sa longue portée historique comme point de départ de la réflexion, doit être perçue, d'abord comme un modèle qui a fait ses preuves, jusqu'à un certain point répondant aux impératifs d'une certaine époque. Sa longue période de fonctionnement en justifie une réévaluation en profondeur.
- 4.4 Il ne peut s'agir en aucune manière d'appauvrir le voisin, client très important du Québec, et vice versa. C'est pourquoi l'étude du scénario alternatif devrait comporter :
- une institution comme une nouvelle **Communauté économique canadienne** (ou une **Union canadienne**).
 - De cette grande institution supérieure pourrait découler une première institution commune qui pourrait être un **Fonds monétaire commun pancanadien de péréquation** servant à combler le manque à gagner des régions les plus pauvres de l'un

ou l'autre des États contribuant au Fonds monétaire commun. Des critères stricts et précis définiraient d'avance les conditions de financement de ce Fonds et les conditions d'éligibilité à des octrois provenant du **Fonds monétaire commun pancanadien de péréquation**. Les comtés et les MRC de chacun des États pourraient être les régions admissibles aux argents du **Fonds monétaire commun pancanadien de péréquation** au lieu d'une imputation d'une seule aide globale au gouvernement de l'État supérieur.

Présentement, le gouvernement canadien distribue la richesse de façon plutôt discriminatoire, pouvant modifier, unilatéralement et d'année en année, ses critères de redistribution de la richesse collective. De plus, par ce geste discriminatoire, le gouvernement fédéral dans sa forme actuelle, applique allégrement la règle de «l'art de diviser pour régner» en favorisant davantage d'aides dans des régions plus vulnérables en terme de pouvoir politique.

- En plus d'un **Fonds monétaire commun pancanadien de péréquation** d'autres institutions communes pourraient être mises en place, comme une **Banque centrale** pour gérer la monnaie commune et la politique monétaire des États canadiens participants.

D'autres institutions communes pourraient être :

- **le maintien de Statistique Canada;**
- **le maintien de l'Armée canadienne;**
- **la création d'un organisme de surveillance du bon fonctionnement des ententes inter-États** (comme par exemples les Plans conjoints nationaux en agro-alimentaire, diverses ententes sectorielles inter-États de libre commerce et de libre circulation des marchandises et des personnes), etc.

4.5 Tous ces organismes communs seraient gérés par des personnes élues dans leur État respectif et déléguées par leur gouvernement à la gestion des Affaires des institutions communes pan canadiennes. Ces élus siègeraient par délégation de pouvoir de leur gouvernement respectif.

Un scénario alternatif pourrait aller jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de parlement canadien élu au suffrage universel comme présentement. C'est le seul moyen d'éviter de retomber dans ce vieux piège de

mettre deux paliers de gouvernement en ligne hiérarchique, le palier supérieur voulant toujours s'accaparer plus de pouvoir pour mieux montrer sa domination sur le palier inférieur.

- 4.6 **Mais encore faut-il valider ce modèle!** Il nécessite des études et beaucoup de réflexions.

Le Québec et le Reste du Canada veulent savoir. C'est leur droit le plus strict.

Jamais, ni l'une ni l'autre de ces populations, ne donneront leur aval à tous changements politiques et constitutionnels, aussi importants puissent-ils être, sans plus de connaissances sur les conséquences politiques et économiques à long terme. Mais un fait est certain. Il s'agit que l'une des communautés pancanadiennes que ce soit la nation québécoise ou une autre communauté pancanadienne, ce débat est incontournable dans une saine démocratie.

La démocratie oblige aussi les gouvernements à donner à la population toute l'information, mesurable ou non.

C'est le rôle de la science économique d'aider à apporter des réponses à ces questions.

5. Conclusion :

Depuis la révolution tranquille débutée il y a plus de 45 ans, le discours, suivi de l'action, pour un renouvellement de l'État québécois et partant canadien, est devenu anémique. Les idées les plus avancées par les protagonistes d'une «certaine souveraineté», sans jamais l'expliciter, ont été de servir au Reste du Canada des arguments tels que par exemple : « Donnez-nous Maastricht et nous signerons demain matin un nouvel arrangement politique. » Une telle attitude semble indiquer que l'on désire laisser la réflexion à d'autres pour ne pas avoir soi-même à définir ce nouveau Canada.

Du point de vue du Québec, on donne aussi l'impression, encore après 40 ans de débat, de quémander au Reste du Canada la reconnaissance d'être considéré comme un peuple. Certains ténors politiques québécois sont encore à citer des personnages imminents qui l'ont maintes fois déclaré. On va même jusqu'à établir des parallèles entre le Québec et une Catalogne qui n'aura jamais la prétention de vouloir devenir l'égal de l'Espagne sur la carte du Monde, etc.

Il est plus que temps de mettre en marche les vraies études socio-économiques pour valider le modèle de développement socio-économique

canadien actuel par rapport à une ou quelques alternatives pragmatiques. Le mandat doit venir des plus hautes instances politiques. Ensuite, tous les peuples au Canada pourraient se prononcer sur la pertinence de remplacer le vieux modèle canadien.

Mais il faut être bien conscient qu'il suffirait que seulement l'un des deux peuples fondateurs actuels du Canada désire à lui seul devenir un État souverain et autonome, avec tous les privilèges reconnus à un pays, pour que s'enclenchent immédiatement des modalités de séparation des responsabilités et des actifs communs.

Un nouveau discours doit plutôt émerger de l'idée que le verre est à moitié plein et non à moitié vide, contrairement à la façon des souverainistes de présenter le débat depuis plus 45 ans au Québec.

Le déséquilibre fiscal au Canada qui affecte toutes les provinces sans exception est aussi à lui seul un autre élément qui justifierait ce réexamen du modèle canadien, en plus des arguments évoqués précédemment.

Ronald Carré
Président-directeur général
Econometrik National Plus Inc.
7345 Félicité-Angers, Québec (Qc) G2K 2C2

Téléphone : 418.627.0252

Pour un CV résumé et détaillé de l'auteur, voir :
http://www.econometrikplus.com/Site_francais/Fondateur.htm
Courriel : econometrikplus@videotron.ca

Il est illégal de reproduire une partie quelconque de ce document sans citer correctement la source et son auteur.

Tous droits réservés © Econometrik National Plus Inc., Québec 2001-2014.
Lire la loi sur les droits d'auteur : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-42/>